

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2013203067

Dossier numéro : 2013-05-16/26

Titre

16 MAI 2013. - Extrait de l'arrêt n° 66/2013 du 16 mai 2013 - (Numéro du rôle : 5400) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 31-07-2013 page : 47834

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation des articles 7, 9 et 11 de la loi du 7 novembre 2011 portant des dispositions fiscales et diverses, introduit par l'ASBL " Ligue des Contribuables " et autres.

...

Par ces motifs,
la Cour

- annule l'article 9, 2°, de la loi du 7 novembre 2011 portant des dispositions fiscales et diverses;
- maintient les effets de la disposition annulée à l'égard de toutes les applications qui en auraient été faites avant la publication du présent arrêt au Moniteur belge;
- rejette le recours pour le surplus.